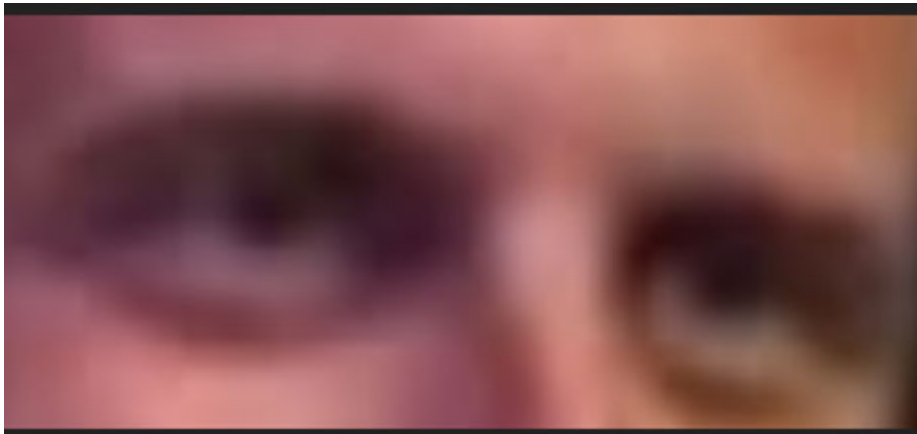


Macron : Ubu est de retour



Ubu roi, vous connaissez. C'est ce roman d'Alfred Jarry qui nous présente un roi fou et dictateur qui s'amuse à décerveler son peuple tandis qu'est chantée la chanson du décervelage : « voyez voyez la machine tourner, voyez voyez les cervelles sauter, voyez voyez les rentiers trembler ». À cela près que Ubu ne s'en prend qu'aux rentiers tandis que Macron, lui, vise le peuple dans son ensemble. Mais je vous incite à regarder la photo ci-dessus. Ce regard de robot, de fou, d'anormal, c'est celui de Macron, obtenu lorsque l'on agrandit la photo de la fête de la Musique.

Inquiétant.

Ce type se permet tout, et déjà ses valets obéissent : alors qu'aucune loi n'a été votée, les Mac Donald qu'il faudra boycotter, les hôpitaux exigent le passe sanitaire. Pour une maladie qui n'a pas fait dans le monde plus de 0,5 % de décès
!!!!!!



□ UNE VACCINATION OBLIGATOIRE ILLÉGALE

Récapitulons les lois qui s'opposent à la vaccination obligatoire : elle s'oppose

1°) au Code de Nuremberg qui interdit l'expérimentation sur les gens sans leur accord, alors que tant que Pfizer que AstraZeneca ont reconnu que leurs « traitements » étaient expérimentaux. Et AstraZeneca a même ajouté « inefficace ». Au demeurant les informations concernant les chiffres faussés sont légion, et en ce moment circule, entre des dizaines d'autres, les révélations du Sistema de Informação dos Certificados de Óbito (Système d'information sur les certificats de décès – SICO), le seul organisme reconnu au Portugal, dénonçant que le nombre des décès vérifiés dus au Covid-19 de janvier 2020 à avril 2021 n'est que de 152, et non d'environ 17 000 comme le prétendent les pouvoirs publics, et que « si quelqu'un est testé par PCR comme positif [...] la probabilité que cette personne soit infectée est inférieure à 3 %, et la probabilité que ledit résultat est un faux positif est de 97 % ». » Mais les réseaux sociaux et la presse non *main stream* font état de bien d'autres analyses provenant de grands pontes dont personne ne peut mettre en doute la bonne

foi et qui corroborent cet avis.

2°) À la « résolution 2361 », adoptée par l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe le 27 janvier dernier qui rappelle que « les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est PAS obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement ».

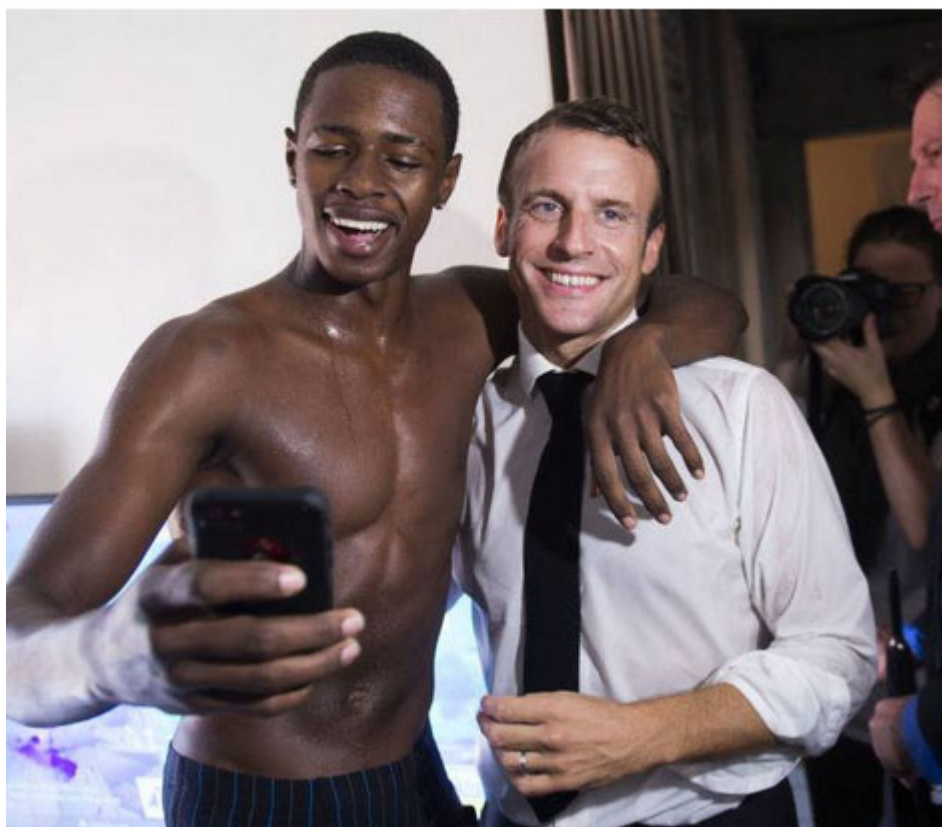
Et subsidiairement

3°) À l'Article 9 du Code civil, introduit par la loi du 17 juillet 1970, qui dispose que « Toute personne a droit au respect de sa vie privée ».

4°) À la loi no 94-653 du 29 juillet 1994, article 16-3 qui dispose que « Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui. Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir ».

Je ne vais pas entrer dans le débat concernant l'efficacité ou non du « vaccin » anti-covid. Je ne suis pas un expert et Macron et Castex non plus. Et au demeurant les experts ne sont pas d'accord entre eux, ce qui nous incite évidemment à la prudence. Mais j'attire l'attention sur le questionnement légitime de nos concitoyens d'une part sur les effets secondaires de ce « traitement », d'autre part sur son efficacité dont les laboratoires qui le fabriquent reconnaissent eux-mêmes qu'il ne sert à rien, et surtout sur la raison pour laquelle on interdit de véritables vaccins comme le Sputnik russe pour obliger les populations à se faire inoculer un produit qui touche à leur système génétique. Pourquoi ? Oui, pourquoi seule la génothérapie est-elle

imposée ? Que se cache-t-il derrière cette affaire ? L'inquiétude générale est donc parfaitement légitime et il va de soi qu'en l'absence de plus amples informations sur l'origine réelle du virus, ce que contiennent réellement les traitements, l'importance des effets secondaires dont les chiffres restent dissimulés, les effets à long terme, etc. les gens s'opposeront de toutes leurs forces et risquent de prendre les armes au cas où on tenterait de leur imposer de force ce « vaccin ».



2°) MACRON NE TIENT PAS LE GROS BOUT DU BÂTON

Ce constat ne demande pas des calculs compliqués. Avant le discours de fou de Macron – qui, rappelons-le, n'a plus aucune légitimité puisqu'il n'a pas obtenu 5 % du vote des inscrits lors des régionales – seuls 38 % du peuple de France s'était fait vacciner. Son discours menaçant ayant pesé sur les esprits les plus impressionnables, cela ramène ce nombre à 38 %, voire 39 %. (2 millions de rendez-vous sur une population de 67 millions d'habitants, cela représente moins de 3 %).

Il reste donc 61 % de Français qui refusent de se faire

vacciner.

61 % !!! La majorité des Français.

Macron et son aboyeur Castex peuvent-ils vraiment imaginer que ces 41 ou 42 millions de personnes vont accepter qu'on injecte un produit douteux à eux-mêmes ou à leurs enfants au risque de se voir fermer tous les magasins d'alimentation et moyens de transport ? Macron croit-il vraiment que les gens se laisseront faire ? Tout le monde l'a compris, Macron a de sacrés problèmes de personnalité. À la fois dictateur, aimant à serrer publiquement des torsos nus d'hommes, marié à une pédophile – son initiatrice, disant tout et son contraire, s'exerçant comme Hitler à exprimer théâtralement de soi-disant émotions alors qu'il n'en n'a aucune, largement critiqué par la presse étrangère qui compare la France aux pires dictatures de ce monde – Arabie saoudite, Pakistan – et abandonné par la plupart des électeurs qui lui ont manifesté qu'ils ne le reconnaissent plus, Macron montre ses crocs mais n'a pas les moyens de ses ambitions, et surtout, surtout, il est dans l'incapacité absolue de contraindre plus de 40 millions de gens très en colère, armés, et qui ne se laisseront pas faire. Je plains par avance les restaurants, hôtels et boutiques qui vont perdre 62 % de clients et ne seront plus indemnisés, les hôpitaux, métros, trains, centres commerciaux qui seront pris d'assaut, les permanences des députés – et leurs logements aussi – qui seront attaqués s'ils leur prenait la fantaisie de voter des lois liberticides lesquelles, en aucun cas, ne seront respectées par un peuple très énervé et loin des gentils Gilets jaunes.

Le vote de cette loi serait le déclencheur de la révolution. Mais il est vrai que Macron et Madame ont leur hélicoptère dans la cour de l'Élysée pour se carapater. En abandonnant ministres, sénateurs, députés et membre du Conseil constitutionnel qu'ils auront entraînés dans leur folle équipée tandis que le peuple en armes sera contraint, afin de faire respecter ses libertés fondamentales, de renverser un pouvoir dément.

Paul Chalon